



RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Adresse postale
16 rue Ausone
33000 Bordeaux

Tél.
05 56 81 63 89

Site
www.velo-cite.org

Courriel

Facebook
Vélo Cité Bordeaux
Métropole

Date > Dimanche 01 octobre 2017

Lieu > Quai Louis XVIII à Bordeaux

**Horaires > Dépôt des vélos de 9 h 30 à 11 h
Vente des vélos de 11 h à 16 h**

> **Pour les déposants**: Les dépôts seront autorisés de 9 h 30 à 11 heures sur le Quai Louis XVIII (en face de l'esplanade des Quinconces).

> **Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche**. Les accessoires non fixes (antivol, pompe, casque...) seront refusés sauf en accompagnement d'un vélo.

> Une fiche de dépôt sera remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

> **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité** (CNI, Passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésitez à venir avec. **Attention**: pour la vente d'un vélo gravé (marquage BICYCODE), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage »

> Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.

> Dans le cadre de la vente, **10 % du prix revient à l'association**.

> **Chaque famille** pourra déposer jusqu'à **3 vélos adulte maximum**.

> La fin de la vente a lieu à 16 heures.

> Les invendus seront rendus gratuitement.

> **L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 17 h, le jour même.**

| | |
|--|-------------------|
| Je soussigné avoir pris connaissance du règlement et l'accepte | VELO(S) N° |
| Le déposant | |